Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi cet adaptateur OBD2 professionnel grâce auquel vous pouvez lire les données de votre véhicule sur un périphérique externe.

Afin d’utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu

- Adaptateur OBD-II
- Mode d'emploi

Vous avez besoin en plus d'un terminal Android (smartphone ou tablette) ou d'un ordinateur portable avec interface Bluetooth®, ainsi que d'une application OBD ou d'un logiciel OBD.

Mise en marche

Branchez l'adaptateur ODB2 à la prise prévue à cet effet de votre véhicule.



NOTE :
Vous trouverez l'emplacement de cette prise dans le mode d'emploi du véhicule. Mettez le contact ou démarrez le moteur.

L'adaptateur se trouve en mode connexion (appariement) et est reconnu par votre périphérique externe Bluetooth® sous le nom **OBD II**. En fonction de l'appareil, il se peut que vous deviez saisir le mot de passe **0000** ou **1234**.



NOTE :
Pour savoir comment établir une connexion Bluetooth® avec un périphérique externe, veuillez consulter son mode d'emploi.

Établissez une connexion Bluetooth® entre l'adaptateur et votre appareil Android ou ordinateur portable Windows. Afin de pouvoir exploiter les données de votre véhicule, suivez les instructions de l'application ou du logiciel utilisé.

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez-le précieusement afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Pour connaître les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention, risque de blessure !
- N'ouvrez jamais l'appareil. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- N'exposez pas le produit à l'humidité ni à une chaleur extrême.
- Ne plongez jamais le produit dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Surveillez les enfants pour vous assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- En raison des signaux Bluetooth®, veillez à maintenir une distance de sécurité suffisante entre l'appareil et toute personne pourvue d'un stimulateur cardiaque. En cas de doute ou de questions, adressez-vous au fabricant du stimulateur cardiaque ou à votre médecin.
- N'utilisez pas ce produit à proximité d'appareils médicaux.
- L'utilisation de cet appareil pendant que vous conduisez peut distraire votre attention et vous mettre en danger ainsi que vos passagers et les occupants des autres véhicules, entraînant des dommages physiques et matériels. Il est important de configurer votre appareil AVANT de prendre le volant.
- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d’erreur.

Consignes importantes pour le traitement des déchets

Cet appareil électronique ne doit PAS être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité. Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et les éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.

Déclaration de conformité

La société PEARL.GmbH déclare ce produit NX-3014 conforme aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 1999/5/CE, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications, 2004/108/CE, relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique, et 2011/65/UE, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Kurtasz A.

Directeur Service Qualité
Dipl.-Ing. (FH) Andreas Kurtasz
20.11.2014